

Bénévol'Action

SPÉCIAL

5 DÉCEMBRE, Journée internationale des bénévoles

DANS ce NUMÉRO

L'Édito	3
CHRONIQUE Questions de gouvernance	4
Les gens engagés	8
Reconnaître	10
Le personnel	13
Savoir-faire	15
En libr@irie	22
L'Agenda	23

Ne manquez pas :

- La chronique de Monique Gagné sur la *Gouvernance stratégique* page 4
- Hommage bénévolat Québec 2008: L'appel aux candidatures est lancé page 6
- Attendu depuis longtemps, un régime de retraite communautaire page 13
- Le Service de référence 211 bientôt en service au Québec page 15



Une ressource essentielle à notre vie collective

Par Lise Proteau
Présidente de la FCABQ

Célébrée depuis 1985, le 5 décembre, *Journée internationale des bénévoles* est reconnue officiellement par les Nations Unies comme une occasion de rendre hommage aux bénévoles du monde entier pour leur dévouement et leur contribution à la société.

Le but de cette journée est de sensibiliser et d'intéresser le public à l'apport des bénévoles qui s'emploie à assurer le mieux-être de leurs concitoyens, dans toutes les sociétés du monde. Son instauration vise aussi à inciter d'autres personnes à s'engager à faire leur part afin de créer un milieu de vie plus sain et sécuritaire.

Au Québec, plus de 34 % de la population québécoise de 15 ans et plus oeuvrent au sein de groupes communautaires et bénévoles, selon les données statistiques de 2004.

Toujours selon ce sondage, ces personnes donnent annuellement plus de **308 millions d'heures bénévoles**. Je veux joindre ma

voix pour faire part de ma sincère reconnaissance à tous nos concitoyens qui s'investissent librement et gratuitement au nom de notre mieux être collectif.

Malgré ces chiffres impressionnants, avons-nous pleinement conscience de l'impact crucial de leur engagement sur nos vies ? Car les bénévoles sont *«infiniment plus qu'une réponse commode à l'étroitesse des budgets consacrés à des actions qui n'ont pas gagné la course aux priorités gouvernementales (...), ils sont une ressource essentielle sans laquelle notre qualité de vie sociale et culturelle serait bien pauvre.»* Ce rappel des plus juste nous vient du président d'honneur de la Semaine de l'action bénévole de 1987 et ancien maire de la Ville de Québec, Jean-Paul L'Allier.

(Suite page 2)

Les CABs soulignent le 5 décembre

Lumières sur l'engagement social de nos concitoyens



La reconnaissance sentie et concrète des bénévoles et de l'impact positif de leur engagement sur notre

mieux-être collectif est au cœur des stratégies ciblées afin de retenir cette précieuse ressource.

Cap, donc, sur un court aperçu des activités des

centres d'action bénévole qui veulent remercier mais aussi, sensibiliser le grand public à l'importance de s'engager auprès de la collectivité.

(Suite page 2)

... Une ressource essentielle à notre vie collective

(Suite de la page 1)

La Journée internationale des bénévoles nous offre l'occasion de remercier celles et ceux qui contribuent au développement social et au renforcement de la démocratie partout dans le monde.

Plus près de nous, cette thématique nous permet de faire savoir à celles et ceux qui nous entourent à quel point leur don de soi compte pour nous. Chaque geste de générosité de cœur dont ces personnes font profiter la collectivité est une pierre de plus à l'édification d'un « vivre ensemble » plus juste et serein. Elles ont droit à toute notre gratitude.

Les occasions pour donner un coup de main sont nombreuses et les causes sociales à soutenir ne manquent pas. Mettons à profit cette journée spéciale pour susciter également une réflexion sur l'importance de contribuer à la santé sociale du Québec :



« À l'origine de la conception du citoyen, il y a cette idée dynamique de constructeur de la cité. Ce qui est loin d'une mentalité de receveur de services institutionnels et professionnels sans implication de soi-même. » - Jacques Grand'Maison, prêtre, sociologue et président d'honneur de la SAB 1984

Merci ! aux milliers de nos concitoyens bénévoles.

« Malgré ces chiffres impressionnants, avons-nous pleinement conscience de l'impact crucial de l'engagement de nos concitoyens bénévoles sur nos vies ? »

... Les CABs soulignent le 5 décembre

En Estrie

Le Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord à Mansonville soulignera la contribution des organismes du territoire, tous secteurs confondus, à l'essor et au dynamisme de la collectivité.

L'activité de reconnaissance aura lieu à l'Hôtel de Ville de Mansonville, à compter de 17h30. L'hommage aux organismes du milieu rejailit évidemment sur les centaines de bénévoles qui font don de leur temps à la cause de ces organismes.

... Les CABs soulignent le 5 décembre

(Suite de la page 1)

Dans le Bas Saint-Laurent

Pour la deuxième année consécutive, le Centre d'Action Bénévole des Basques à Trois-Pistoles organise un déjeuner à l'intention de tous les bénévoles de la MRC des Basques. Cette activité réunit tous les

secteurs d'activité, que ce soit en loisirs, le culturel, la santé et les services sociaux, le secteur religieux, notamment.

L'accueil enthousiaste réservé à cette activité instaurée l'an dernier a incité le CAB des Basques à l'inscrire à son agenda annuel des activités incontournables.

Dans la région de la Capitale nationale

C'est par la promotion auprès du grand public que le Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg entend souligner la JIB. Sous le thème « L'action bénévole, une porte sur le monde ! », le CAABC offrira trois

(Suite page 14)



L'Édito



Par Pierre Riley
Directeur général de
la FCABQ

La reconnaissance des bénévoles, s'il-vous-plaît !

Lors du Colloque national des bénévoles clôturant l'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec, les quelques 400 bénévoles présents ont insisté sur l'importance de la reconnaissance comme source de motivation pour la poursuite de leur engagement. À ce sujet, ils ont indiqué aux gestionnaires du secteur bénévole et à l'État québécois différentes manières pour le faire. Retournons feuilleter le *Rapport final de l'Année internationale des bénévoles 2001 au Québec*, question de nous rappeler certains de leurs constats.

Qu'avons-nous fait depuis 2001 ?

Un exemple : en soulignant auprès des bénévoles les actions couronnées de succès à la suite de leur intervention, les gestionnaires trouveraient là une manière toute simple de répondre à leur besoin de reconnaissance, de soutien et d'encouragement évoqués un peu plus haut.

Par ailleurs, tout le monde s'entend pour définir l'action bénévole comme un geste libre et gratuit. Toutefois, don de temps ne rime pas avec dépenses à assumer par les bénévoles. Ces derniers souhaitent que les organismes puissent disposer de ressources financières dédiées à rembourser certains frais occasionnés par des actions bénévoles.

À titre de gestionnaires d'organismes ayant recours aux bénévoles, avons-nous intégré ces éléments dans notre programme de reconnaissance des bénévoles ?

Le salaire d'un bénévole est l'assurance d'être



reconnu comme un partenaire à part entière et respecté au sein de l'organisme. Aussi, la reconnaissance doit-elle faire partie intégrante du processus de gestion. Leurs dirigeants doivent veiller à ce que les bénévoles se sentent valorisés au sein de l'organisme pour lequel ils œuvrent.

Un programme de reconnaissance efficace et bien ciblé peut aider un organisme à bien des égards. S'il est bien géré, le programme motivera les bénévoles en comblant leurs

besoins individuels, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs fixés par l'organisme.

Rester en contact

Il arrive que des bénévoles ne soient que de passage au sein de votre organisme, que ce soit pour aider à l'organisation d'un événement spécial, pour y consacrer temporairement de leur temps ou encore, dans le but de participer à un projet particulier.

Toutefois, peut-être seraient-ils intéressés, une fois l'activité spéciale passée, à poursuivre leur engage-

« En soulignant auprès des bénévoles les actions couronnées de succès à la suite de leur intervention, les gestionnaires trouveraient là une manière toute simple de répondre à leur besoin de reconnaissance. »

ment. S'ils savent quand et comment ils peuvent le faire.

Alors, ne laissez pas passer cette occasion et faites-leur parvenir, par courrier, par courriel ou par télécopieur, une page de renseignements à jour au sujet des prochaines occasions de bénévolat auprès de votre organisme.

Agir dès maintenant

Afin de bénéficier de ce qui pourrait s'avérer une affluence de nouveaux bénévoles avec l'arrivée des

(Suite page 12)



Questions de gouvernance



CHRONIQUE

La Gouvernance stratégique

Suivez à chaque numéro la chronique de **Monique Gagné**, caé qui développe différents aspects de la gouvernance d'organismes à but non lucratif. **Dans ce numéro**, madame Gagné aborde avec nous une question que plusieurs d'entre nous se sont sûrement posée un jour ou l'autre ... en cachette ! Alors, pourquoi un conseil d'administration ?

Cette saison encore, c'est avec plaisir que nous acceptons de poursuivre nos chroniques dans le bulletin *Bénévol'Action*. Nous remercions le directeur général, Pierre Riley, et la Fédération des centres d'action bénévole du Québec de nous permettre de rejoindre les membres et quiconque se préoccupe de la saine gestion de son organisme.

Tel que présenté dans les articles précédents, la Gouvernance Stratégique^{mc} (modèle Malenfant¹) est basée sur trois prémisses, cinq principes, 18 pratiques et sur les huit rôles du *Conseil d'administration*.

Pourquoi un conseil d'administration ?

Imaginez que certains directeurs généraux (que vous ne connaissez pas) disent que s'il n'y avait pas de conseil d'administration (le CA), cela irait mieux (!) Ces directeurs disent aussi que les administrateurs ne connaissent pas leurs rôles, ni leurs responsabilités, qu'ils se mêlent de ce qui regarde la direction générale et ne font pas ce qu'ils sont censés faire.

Bien entendu, cela ne se passe pas ainsi chez vous, mais sûrement ail-

leurs ... Alors, ces directeurs ont-ils tous tort ?

Rappelons l'énoncé de la deuxième prémisses de la GS :

« L'apport de chaque administrateur constitue une valeur ajoutée à l'ensemble organisationnel ». Cela signifie que, contrairement à certains directeurs généraux, nous pensons que chaque administrateur constitue un « plus » pour l'organisation.

Un administrateur absent à une réunion du CA devrait pouvoir se faire dire par les autres ad-



« Imaginez que certains directeurs généraux (que vous ne connaissez pas) disent que s'il n'y avait pas de conseil d'administration (le CA), cela irait mieux (!) Ces directeurs disent aussi que les administrateurs ne connaissent pas leurs rôles, ni leurs responsabilités, qu'ils se mêlent de ce qui regarde la direction générale et ne font pas ce qu'ils sont censés faire. »

ministrateurs : « Lors de notre dernière rencontre, ton opinion, ton implication, ton attitude positive nous ont manqué ». Ainsi, les absents seraient peut-être moins nombreux. De plus, lorsque chacun des administrateurs s'investit lors des réunions du CA, c'est toute l'organisation qui y gagne.

Un conseil d'administration² remplit à la fois :

- une fonction morale;
- une fonction légale;
- une fonction de planification;
- une fonction d'évaluation;
- et une fonction de représentation.

Il a donc un rôle spécifique à jouer dans l'organisation sans but lucratif, différent de celui de la permanence, et qui apporte une valeur ajoutée

non seulement à l'organisme en question, mais également à la société tout entière.

Dans cette chronique nous présenterons plus spécifiquement les fonctions morale et légale.

(Suite page 5)



... Question de gouvernance

(Suite de la page 4)

Une fonction morale

Pourquoi un conseil d'administration? Parce que le législateur impose la présence d'un CA au sein des corporations sans but lucratif. Le Code civil du Québec prévoit la même chose. Pour plusieurs raisons.

D'abord, le statut de corporation sans but lucratif (exemple : les centres d'action bénévole) s'accompagne de plusieurs privilèges, dont celui de ne pas payer d'impôt sur le revenu des sociétés. Cette exemption fiscale a comme résultat d'accorder à la société en général, qui paie habituellement des taxes, le statut de sociétaire « invisible » de la corporation sans but lucratif.

Cette société, en exemptant d'impôt sa composante « OSBL », reconnaît à cette corporation qu'elle existe pour améliorer, de façon générale ou spécifique, ladite société et que cela représente un actif justifiant l'absence d'impôt.

Pour les associations dites charitables, un privilège supplémentaire s'ajoute. En effet, les dons reçus pour les fins desquelles l'organisme sans but lucratif existe sont déductibles de l'impôt des particuliers donateurs. Dans un certain sens, la société considère que les contributions volontaires envers les associations charitables sont l'équivalent des taxes puisque cet argent est censé revenir en services auprès de cette société.

Comme la société en général peut être considérée actionnaire de la corporation sans but lucratif, il est donc normal qu'elle exige la présence d'un CA d'au moins trois personnes (*Loi sur les compagnies, article 83*). La présence d'un CA est une garantie morale que se donne la société contre l'égoïsme individuel. Si une personne veut atteindre ses propres objectifs, elle n'a qu'à former une compagnie à but lucratif, payer ses impôts et en retirer les profits.

Le projet québécois³ prévoit la possibilité de constituer un OSBL composé d'un seul individu et dont le CA ne comprendrait qu'une seule personne. Nous croyons, nous souligne Roméo Malenfant, Ph.D, que cette disposition ne devrait pas se généraliser puisqu'elle dévie du principe associatif qui implique, au-delà du couple, au moins trois personnes.

De plus, il est peu probable que des membres voient un avantage à une association comptant un seul administrateur pour tout à la fois défendre leurs intérêts et superviser la gestion de leur organisation. Malgré cette possibilité, la démocratie va primer, croyons-nous, et un CA de plusieurs personnes restera, espérons-nous, la norme.

Une fonction légale

Le conseil d'administration est dépositaire de la charte et des règlements de l'OSBL. Le voilà donc responsable à la fois d'interpréter la mission de l'organisation et d'apporter des modifications aux règlements lorsque cela s'avère nécessaire, même s'il doit les faire ratifier par les membres à la prochaine assemblée générale.

Certains administrateurs nous demandent : Qu'est-ce que la « charte » de notre OSBL ? C'est l'« acte de naissance » de votre organisation. Elle est accordée par un palier de gouvernement, soit fédéral, soit provincial, selon la nature de la demande.

Elle stipule en vertu de quelle loi l'organisation est incorporée. C'est,

« Soyez vigilant lorsqu'un administrateur comptant beaucoup d'expérience vous dira : « Dans les autres organismes où je siège, on agit comme ceci ». Vous devez connaître la loi dont il s'agit, surtout en ce qui a trait à la structure décisionnelle. »

par conséquent, cette loi à laquelle les administrateurs doivent se soumettre. En général, une copie dudit document est insérée dans le « Manuel de l'administrateur » remis au nouveau membre du CA.

Lorsque vous siégez au sein d'un CA, il est très important de connaître la loi à laquelle vous devez vous

(Suite page 6)



... Question de gouvernance

(Suite de la page 5)

soumettre. Il est probable que votre organisme soit incorporé en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (donc, celle du Québec). Prenez note que nos propos dans cette rubrique se réfèrent à cette loi.

Soyez vigilant lorsqu'un administrateur comptant beaucoup d'expérience vous dira : « Dans les autres organismes où je siège, on agit comme ceci ». Vous devez connaître la loi dont il s'agit, surtout en ce qui a trait à la structure décisionnelle. La charte indique les éléments en raison desquels l'organisation a été incorporée. En d'autres termes, les champs d'action dans lesquels elle veut agir. Cependant, rien ne vous oblige à réaliser tout ce qui est énuméré dans la

« Il est important de détruire le mythe voulant que l'assemblée générale des membres soit souveraine. »

charte de votre organisme. Par contre, vous ne pouvez accomplir ce qui n'y apparaît pas sans avoir, au préalable, demander des *lettres patentes* supplémentaires. Ce qui s'avère relativement facile à obtenir.

Ce qui nous emmène à nous pencher sur la mission de l'organisme. Il est crucial de développer un

énoncé qui résume clairement les objets de la charte afin que tous, membres, bénévoles, employés, dirigeants, administrateurs aient la même compréhension de la nature de l'organisme et de ce qu'il veut réaliser.

D'ailleurs, le premier rôle d'un CA n'est-il pas d'adopter les orientations donc, de définir la mission, la vision, les valeurs, de cibler l'utilisateur-type afin d'être en mesure de déterminer les priorités stratégiques de l'organisation au cours des prochaines années ?

Quant aux règlements, ceux-ci doivent refléter, notamment, la structure de l'OSBL. En voici quelques exemples :

- Qui sont les membres composant l'assemblée générale ?
- Qui peut devenir membre du conseil d'administration ?
 - Combien d'administrateurs l'organisme doit-il compter ?
 - Si des postes deviennent vacants, de quelle manière seront-ils comblés?

Il est important de détruire le mythe voulant que l'assemblée générale des membres soit souveraine. En effet, la Loi prévoit uniquement quatre rôles très précis à cette assemblée. Si les membres connaissaient toute l'importance de ces quatre rôles, ils assisteraient nombreux à l'assemblée annuelle pour

les raisons suivantes :

1. Élire les administrateurs ou définir le mode d'élection.

Voilà un pouvoir immense donné à une assemblée, soit celui d'accorder à certaines personnes un pouvoir décisionnel.

2. Désigner un vérificateur externe.

Un autre grand pouvoir de l'assemblée que celui de nommer la ou les personnes qui auront à vérifier les données financières et protégeront ainsi les membres; ces derniers peuvent poser toutes les questions nécessaires afin de s'assurer que le CA s'est acquitté d'une bonne gestion durant l'année.

3. Ratifier les règlements qui auraient été modifiés par les administrateurs durant l'année.

Ainsi, les membres s'assurent que rien ne sera changé dans les règlements sans qu'ils ne soient au courant. Le CA a l'obligation de faire ratifier les changements par les membres en assemblée générale ou spéciale. Cependant, certains règlements peuvent entrer en vigueur dès leur adoption.



... Question de gouvernance

(Suite de la page 6)

4. Recevoir le bilan.

Recevoir le bilan, les états financiers et le rapport d'activités du CA. L'assemblée reçoit ces rapports, mais elle ne peut se prononcer sur eux. Si le CA demande une résolution d'acceptation, il se montre essentiellement courtois envers les membres : rien ne l'y oblige. De plus, un refus n'aurait aucune conséquence réelle⁴.

lement par ceux présents à l'assemblée) sur ces sujets. Les décisions qu'ils prennent doivent tenir compte du bien de l'association à long terme et non pas des mouvements d'humeur ponctuels de certains membres.

En quelques mots, le conseil d'administration et les administrateurs de ce conseil, individuellement sont l'instance légalement responsable d'une organisation à but non lucratif. Ils sont solidaires et conjointement responsables des décisions qu'ils y prennent.

- 1 MALENFANT, Roméo. *La Gouvernance stratégique : La voie de l'imputabilité*. Éditions D.P.R.M. 2005
- 2 *id.*, p.170
- 3 *id.*, p.172
- 4 *id.*, p.173
- 5 *id.*, p.174
- 6 *id.*, p.175
- 7 *id.*, p.180
- 8 *id.*, p.181
- 9 *id.*, p.181
- 10 *id.*, p.182
- 11 *id.*, p.130
- 12 *id.*, p.196
- 13 *id.*, p.199



1150, rue Lévis, bureau 308
Terrebonne J6W 5S6
Téléphone : 450.471.8530
info@osblplus.com
www.osblplus.com

DROIT D'AUTEUR

Aucune reproduction de cet article n'est permise sans l'autorisation écrite du concepteur de la Gouvernance stratégique, Roméo Malenfant.

Seules mesdames Monique Dansereau et Monique Gagné, ainsi que monsieur Marco Baron de Société de conseil *osbl plus* inc. peuvent utiliser la méthode de *Gouvernance stratégique* dans le cadre de leur pratique de consultation auprès des organisations à but non lucratif

« En quelques mots, le conseil d'administration et les administrateurs de ce conseil, individuellement, sont l'instance légalement responsable d'une organisation à but non lucratif. »

Merci de vous intéresser à la Gouvernance Stratégique^{mc}. N'hésitez surtout pas à nous contacter, il nous fera plaisir de vous faire connaître l'ensemble de nos services.

Dans le prochain numéro, nous traiterons de la fonction planification, de la fonction évaluation et de la fonction représentation.

Dans certaines organisations, la ratification de l'augmentation de cotisation constitue un rôle supplémentaire dévolu à l'assemblée. Toutefois, la Loi ne le mentionne pas mais cette disposition se retrouve dans la réglementation particulière.

Enfin, l'assemblée générale peut s'avérer un moment privilégié pour un CA de consulter les membres sur certains points, en regard des orientations de la société sans but lucratif. Cependant, il faut se rappeler que les administrateurs ne sont pas liés aux résolutions formulées par des membres (c'est-à-dire, seu-



Les gens engagés

Les agents de participation citoyenne

Accroître la participation sociale et bénévoles des jeunes Québécois

D'après un communiqué du Regroupement des Forums jeunesse du Québec

En mars 2006, dans le cadre de sa Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, le gouvernement québécois a doté les Forums jeunesse régionaux du Québec d'une nouvelle ressource humaine.

Afin d'accroître la participation sociale et bénévole des jeunes, les agents de participation citoyenne ont reçu le mandat de faire le pont entre les jeunes qui désirent s'engager et les organisations qui veulent faire plus de place aux jeunes.

Les 21 agents de participation citoyenne couvrent l'ensemble des régions du Québec. Ils encouragent les jeunes à s'investir bénévolement dans leurs communautés. D'une part, ils aident les jeunes à prendre part activement au développement local et régional et d'autre part, les agents peuvent offrir du support aux organisations désireuses d'intégrer efficacement les jeunes au sein de leurs instances.

Profitant de l'occasion, la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec a lancé, en août 2006, la **Campagne nationale sur l'implication des jeunes « Prends ta place ! »** qui vise à reconnaître la participation bénévole des jeunes dans la société.

té. Ce projet de promotion et de sensibilisation à l'échelle nationale aura des répercussions dans toutes les régions du Québec, grâce au travail de ces agents de participation citoyenne.

Plusieurs partenaires ont déjà manifesté un vif intérêt pour la campagne. À l'heure actuelle, on compte plus d'une vingtaine d'organismes qui appuient officiellement la campagne. Les Forums jeunesse régionaux désirent conjuguer les efforts de tous afin que la présence des jeunes au Québec soit forte,



efficace et qui se perpétuera.

La **Campagne nationale sur l'implication des jeunes « Prends ta place ! »** compte un site Internet à l'adresse suivante : www.prendstaplace.qc.ca. Ce site comprend un calendrier de l'engagement bénévole chez les jeunes avec un éventail d'activités régionales, un répertoire d'outils et de ressources afin de favoriser l'engagement et la participation citoyenne

des jeunes.

Le site comprend également un lien direct vers les 21 agents de participation citoyenne en région dans la section « Implique-toi dans ta région ». Celles et ceux qui le désirent peuvent alimenter le contenu du site en écrivant à : info@forumsjeunesse.qc.ca.

L'action bénévole est une source de motivation pour beaucoup de jeunes au Québec. Cela permet à ces jeunes d'acquérir de l'expérience tout en s'amusant et en dé-

« Afin d'accroître la participation sociale et bénévole des jeunes, les agents de participation citoyenne ont reçu le mandat de faire le pont entre les jeunes qui désirent s'engager et les organisations qui veulent faire plus de place aux jeunes. »

veloppant un réseau de contacts utiles pour leur avenir.

Promouvoir l'engagement bénévole des jeunes dans vos organismes est essentielle à la poursuite de leur participation.



Les organismes sans but lucratif en habitation : Plus de 5000 administrateurs et intervenants bénévoles

Par Marie-Noëlle Ducharme,
Réseau québécois des OSBL
d'habitation

En matière de logement social au Québec, on connaît bien les HLM municipaux et les coopératives d'habitation. Or, on ignore encore trop souvent la place croissante d'un troisième acteur : les organismes sans but lucratif (OSBL) en habitation. Les OSBL d'habitation représentent pourtant 800 corporations qui totalisent 31 500 unités de logement.

Un chiffre d'affaires de plus de 200 millions

Ce qui les distingue des HLM publics gérés par les municipalités, c'est qu'ils sont de propriété collective (financés en bonne partie par des programmes publics) mais privée. Ce qui les distingue des coopératives d'habitation, c'est le mode d'administration et de propriété.

Contrairement aux coopératives d'habitation, les administrateurs sont élus par des personnes de la communauté qui ne sont pas nécessairement des locataires (ou sociétaires). Le financement des immeubles est habituellement assuré par des programmes fédéraux ou québécois, comme AccèsLogis (Société d'habitation du Québec) ou par le biais de l'Article 56.1 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On estime le chiffre d'affaires de ce secteur à plus de 200 millions de dollars.

Une enquête menée en 2006 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation montre à quel point les organismes sont enracinés dans les collectivités locales; ils présentent des missions variées, accueillant le plus souvent des personnes âgées ou des personnes

ayant des besoins particuliers (personnes handicapées, jeunes mères, jeunes en difficultés), mais pas nécessairement. Ils sont partout sur le territoire du Québec (30 % sont en milieu rural).

La majorité offre plus qu'un toit, avec une gamme variée de service impliquant souvent des maillages avec des organismes du milieu (soutien communautaires, services à domicile, contrats de gestion).

Un secteur comptant un apport important de bénévoles

On estime que les administrateurs des OSBL d'habitation totalisent environ 5000 bénévoles. Les horizons des conseils d'administration sont divers :

- on y trouve des



locataires

- dans 65 % des organismes;
- des citoyens engagés à titre individuels dans 67 % des organismes;
- ou des représentants d'organismes locaux (CLSC, CAB, paroisse, organismes communautaires, voisins, parents, professionnels du milieu, AFEAS, Chevaliers de Colomb, Caisse populaires, office d'habitation, centres de loisirs comptant pour 38 % des effectifs bénévoles;
- ou encore, des employés des corporations à hauteur de 17 %.

Les OSBL d'habitation sont assez emblématiques des nouvelles formes de

gouvernance locale qui expérimentent des formes de gestion mettant en œuvre une multiplicité d'acteurs et d'intérêts.

Des bénévoles pas toujours volontaires ...

Par ailleurs, la moitié des OSBL d'habitation ont recours à des bénévoles pour assurer la sécurité, la vie collective et l'harmonie des ensembles d'habitation ou encore pour soutenir certains locataires plus vulnérables.

Si pour une majorité, l'engagement bénévole est réel et consenti, pour environ un autre quart d'entre eux, le bénévolat résulte en fait des contraintes liées à l'évolution de la mission ou au

« La moitié des OSBL d'habitation ont recours à des bénévoles pour assurer la sécurité, la vie collective et l'harmonie des ensembles d'habitation ou encore pour soutenir certains locataires plus vulnérables. »

manque de ressources. C'est pourquoi les OSBL d'habitation ont fait de la reconnaissance et du financement d'une politique de soutien communautaire en logement social leur priorité.

À l'automne 2006, 355 participants se sont réunis pour en discuter; il s'agissait du premier événement du genre pour cette fédération nationale nommée Réseau québécois des OSBL d'habitation qui demeure jeune puisqu'elle n'a été fondée qu'en 2000.



Reconnaître

La 11e édition du Prix Hommage bénévolat-Québec est lancée

Prix
*Hommage
bénévolat-
Québec* 2008
Une récompense au dévouement



Sam Hamad

Sam Hamad
Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Le bénévolat est sans doute l'acte d'humanisme le plus fondamental qu'une personne puisse poser dans notre société. C'est un puissant moyen d'entraide et de soutien mutuel. C'est aussi une source d'épanouissement et d'accomplissement personnels.

Les bénévoles travaillent trop souvent dans l'ombre; ils ne sont pas à la recherche de gratification, mais méritent notre entière reconnaissance. Lors de la remise du prix Hommage bénévolat-Québec, le gouvernement honore l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec et souligne la contribution d'organismes communautaires qui ont su, grâce à leurs mesures novatrices, éveiller l'intérêt des bénévoles et les soutenir dans leurs activités.

Je vous invite à poser un geste simple en présentant des candidatures. Vous contribuerez ainsi à reconnaître les actes de générosité accomplis par les bénévoles et les organismes au bénéfice de leur communauté.

Proposez une candidature dans l'une des trois catégories suivantes :

- Jeune Bénévole – Prix Claude-Masson (14 à 30 ans)
Un lauréat sera honoré dans le domaine des communications
- Bénévole en action (31 ans et plus)
- Organisme en action

Date limite d'inscription : 21 janvier 2008

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature

Si vous habitez la région de Québec
418 646-9270

Ailleurs au Québec, sans frais
1 800 577-2844

saca@mess.gouv.qc.ca

www.benevolat.gouv.qc.ca

Emploi
et Solidarité sociale
Québec



Avec la collaboration de :



fcaBq
FÉDÉRATION DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC



Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux Édition 2007-2008

Ces prix ont pour but de récompenser des personnes, des établissements et des organismes communautaires pour leur contribution exceptionnelle à la mise en valeur de la qualité des soins et des services offerts en matière de santé et de services sociaux.

Les Prix d'excellence sont regroupés dans trois grandes catégories :

Catégorie réservée aux établissements

Cette catégorie vise à reconnaître leurs initiatives en décernant un Prix d'excellence et une mention d'honneur dans chacun des domaines suivants :

Personnalisation des soins et des services ;

Accessibilité aux soins et aux services ;

Intégration des services ;

Sécurité des soins et des services.

Catégorie réservée aux organismes communautaires

Cette catégorie vise à reconnaître leurs initiatives en décernant un Prix d'excellence et une mention d'honneur dans chacun des domaines suivants :

Prévention, promotion et protection de la santé et du bien-être ;

Soutien aux personnes et aux groupes vulnérables ;

Impacts sur la communauté.

Catégorie ouverte aux organismes communautaires et aux établissements

Cette catégorie vise à reconnaître leurs initiatives de collaboration en décernant un Prix d'excellence dans le domaine du Partenariat.

Le prix Reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle

Ces prix seront décernés à deux personnes (l'une ayant oeuvré en établissement, l'autre dans un organisme communautaire du réseau de la santé et des services sociaux) pour leur contribution exceptionnelle au développement et à la prestation de services de santé et de services sociaux.

La période de mise en candidature est en cours! Tous les établissements et organismes ont jusqu'au 31 janvier 2008, 16h30, pour achever leur candidature.

Pour renseignements :

http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/prix_excellence/index.php?Accueil

10 ans, ça se fête !

Les prix honorifiques du CSMO-ÉSAC visent à rendre hommage à un(e) travailleur(euse), une organisation (entreprise, coopérative, organisme) et/ou à un regroupement du secteur de l'économie sociale et/ou de l'action communautaire s'étant démarqué par une initiative novatrice relative à la main-d'oeuvre ou par une implication notable au sein des activités

du Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire.

Le prix INITIATIVE GAGNANTE reconnaît l'excellence d'un projet particulier et/ou d'une initiative gagnante relié à la main-d'oeuvre et ce, dans les sous-catégories suivantes :



Recherche

Formation

Concertation

Gestion des ressources humaines (relève, conditions de travail, gouvernance démocratique, entre autres).

(Suite page 12)



Bénévol'Action - Décembre 2007

... 10 ans, ça se fête !

(Suite de la page 11)

Le prix ENGAGEMENT reconnaît la motivation et la participation engagée d'un(e) personne (ou un groupe de personnes) oeuvrant au sein du secteur de l'économie sociale et/ou de l'action communautaire aux activités du Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) (autres que les membres du conseil d'administration et du comité exécutif), et ce, dans divers dossiers. Il souligne la qualité et la richesse de son engagement et sa contribution à l'évolution du CSMO-ÉSAC.

Un comité de sélection étudie attentivement chacune des candidatures soumises. Les prix sont remis dans le cadre d'une activité spéciale du Comité sectoriel de main-

d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire qui se déroulera en avril 2008. Le nom des lauréat(e)s est également annoncé dans le Bulletin Info-Express et sur le site Internet du CSMO-ÉSAC.

Toute personne qui oeuvre dans le secteur de l'économie sociale et/ou de l'action communautaire peut soumettre sa candidature, celle d'un(e) collègue, celle d'une organisation (entreprise-coopérative-organisme) ou encore d'un regroupement. Les candidatures doivent être soumises en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Ce dernier peut aussi être obtenu en communiquant avec M. Zouhair Madhi au (514) 259-7714 poste 21 ou 1-866-259-7714, poste 21.

Date de tombée

Les candidatures devront être soumises au CSMO-ÉSAC au plus tard le 22 février 2008. Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et signé par trois organismes oeuvrant dans le secteur de l'économie sociale et/ou de l'action communautaire et adressé au CSMO-ÉSAC.

Pour plus de renseignements :

<http://www.csmoesac.qc.ca/evénements/evénements.html>

... La reconnaissance des bénévoles, s'il-vous-plaît !

(Suite de la page 3)

baby boomers à la retraite, les gestionnaires doivent agir dès maintenant. Le profil et les exigences de cette cohorte sont fort différents de ceux qui les ont précédés.

Afin de favoriser leur engagement, une étape importante consiste à vérifier les programmes de reconnaissance des bénévoles existants afin de déterminer s'ils sont susceptibles de répondre aux aspirations

des retraités.

Pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui en soulignant le 5 décembre, *Journée internationale des bénévoles* avec les bénévoles de votre organisme ?

Bon événement !

À SURVEILLER !

La campagne promotionnelle 2008 sera lancée au cours du mois de JANVIER PROCHAIN. Nous dévoilerons à ce moment le nouveau visuel et le dépliant/bon de commande du matériel.

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi automatique à helenelanthier@fcabq.org



Le personnel

Un régime de retraite pour les organismes communautaires !

Par

Relais-femmes et le Centre de formation populaire travaillent depuis 2004 à la mise sur pied d'un régime de retraite pour les groupes communautaires et de femmes visant les objectifs suivants :

- un régime de retraite pour améliorer la sécurité financière des travailleuses et des travailleurs des groupes communautaires et des groupes de femmes.
- un régime de retraite adapté aux réalités diverses des groupes.
- un régime de retraite attractif pour la relève.
- un régime de retraite respectueux de nos valeurs et de nos pratiques démocratiques.

Gérer prudemment

Les promoteurs du projet ont élaboré ce projet dans le but d'en faire un régime de retraite adapté en fonction des besoins et contraintes des groupes communautaires et de femmes.

Une étude de risque actif/passif et les paramètres des politiques de prestations, de financement et de

placement ont été identifiés avant même que les premiers argents ne soient recueillis, afin d'éviter toute improvisation et de réunir les conditions pour que ce régime soit viable à long terme. En ce sens, nos pratiques de gestion du risque vont déjà bien au-delà de la pratique d'un grand nombre de régimes complémentaires de retraite au Québec.

Des règles strictes pour une gouvernance démocratique

Pour la suite des choses, la clé réside dans une gouvernance démocratique du Ré-



gime de retraite, adaptée à l'environnement et aux valeurs des groupes communautaires et de femmes, d'où les mesures suivantes :

- Conformément à la Loi sur les Régimes complémentaires de retraite, l'administrateur du Régime sera un « Comité de retraite » élu par les groupes et les participantes et participants. Ce comité, de même que chacun de ses membres

individuellement et solidairement, assumera la responsabilité fiduciaire du Régime, et devra l'administrer « dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires » (Loi sur les Régimes complémentaires de retraite, a. 151).

- La composition de ce comité de retraite sera représentative de l'ensemble des groupes participant au Régime. Ces derniers seront appelés à

« En ce sens, nos pratiques de gestion du risque vont déjà bien au-delà de la pratique d'un grand nombre de régimes complémentaires de retraite au Québec. »

élire annuellement les membres du Comité au moment de l'assemblée annuelle des participants et des groupes. Le Comité de retraite sera formé de :

- o 5 élus par les **actifs** (les travailleuses et les travailleurs)
- o 1 élu par les **inactifs** (les retraité-es)

(Suite page 14)



Bénévol'Action - Décembre 2007

... Les CABs soulignent le 5 décembre, JIB

(Suite de la page 2)

conférences. Cette activité est organisée avec la collaboration du Comité de valorisation comptant sept organismes du milieu. La galerie marchande de l'endroit, le Carrefour Charlesbourg collabore avec le Centre afin de rendre cette activité publique possible.

Les passants pourront entendre trois témoignages qui mettront en lumière les multiples manières de s'investir au sein de sa collectivité :

- une jeune élève de 15 ans;
- une famille honorée du titre de « Famille bénévole de l'année » de l'arrondissement

- un représentant de la Fondation de l'entrepreneurship du Québec à propos de son engagement comme mentor.

C'est un rendez-vous, le 5 décembre, à compter de 19 heures, au Carrefour Charlesbourg.

En Gaspésie

Le conseil d'administration du Centre d'action bénévole Le Hauban à Gaspé reçoit, en cette Journée internationale des bénévoles, celles et ceux du CAB. De l'animation, des activités, un repas traditionnel du Temps des Fêtes et « beaucoup

de plaisir » sont au menu des organisateurs.

Dans le Centre-du-Québec

C'est à un match de hockey de l'équipe locale que le Centre d'action bénévole Drummond invite tous les bénévoles de son territoire. Une occasion en or pour réunir des centaines de bénévoles ! Parmi eux, 200 seront présents pour représenter les organismes au sein desquels ils œuvrent. Plus de 300 organismes ont pignon sur rue sur le territoire de Drummondville.

Les bénévoles sont invités à se faire entendre en apportant crécelles, tambourins et trompettes !

... Un régime de retraite pour les organismes communautaires !

(Suite de la page 13)

- o 1 élu sans droit de vote pour chacun de ces deux groupes
- o 4 élus par les employeurs
- o 1 membre indépendant désigné par le comité de retraite

Nos règles prévoient une représentation minimale des femmes : au moins 3 élues par les actifs et 2 élues par les employeurs.

- Le Comité devra organiser annuellement une assemblée des participants actifs et inactifs et des groupes adhérant au

Régime afin de faire rapport de son administration, informer des amendements au Régime et élire les membres du Comité.

Afin d'assurer une imputabilité accrue du Comité de retraite et permettre une participation adéquate, cette assemblée sera itinérante et pourra être tenue dans différentes régions du Québec, là où le nombre de participants au Régime le justifie.

800, un chiffre crucial

Le seuil minimum de participants requis pour officiellement lancer le

régime est de 800, ce qui représente environ 150 organismes. Pour atteindre cet objectif de départ, le CFP et Relais-femmes entreprennent une tournée de formation dans les dix-huit régions du Québec.



Vous voulez en savoir plus sur le Régime de retraite de l'Action

communautaire? Vous désirez connaître les dates de la tournée de formation ? Visitez sans tarder les sites Internet suivants :

Centre de formation populaire
<http://www.lecfp.qc.ca/>

Relais femmes
<http://www.relais-femmes.qc.ca/>



Savoir-faire

Le 211 bientôt disponible au Québec

Le premier appel à faire pour trouver un service !

Par *Claude Vanasse,*
directrice générale

La grande région de Québec est à mettre sur pied un service centralisé de référence sociale qu'on pourra rejoindre en composant le 2-1-1, tout simplement. La base de données qui servira de source de référence comportera la liste des organismes communautaires ainsi que l'ensemble des services sociaux disponibles sur le territoire couvert.

Une bonne idée ... nord-américaine

Notre projet n'est pas qu'une idée de génie en provenance de Québec. En effet, plusieurs centrales 211 sont déjà en opération aux États-Unis, et ce, depuis 1997. Au Canada, le CRTC a octroyé la licence d'exploitation 211 à Centraide Canada et InformCanada en 2001. Ils sont responsables du déploiement de telles centrales dans tout le Canada d'ici 2011.

En Alberta, Edmonton a lancé son service en 2004, suivi de Calgary en 2005. Et le projet de Québec, en 2007, sera le prochain à voir le jour. Des projets sont aussi en développement dans toutes les autres provinces canadiennes.

Un exemple : 211-Ontario
C'est à Toronto, en 2002, que la première centrale 211 canadienne voit le jour. En 2005, les villes de

Simcoe et de Niagara se sont ajoutées à la liste. Le gouvernement provincial et les municipalités appuient le déploiement du 211 et cinq autres villes joindront le réseau ontarien dans les prochains mois. Comme on peut le constater, le projet d'offrir le 211 à toute la population ontarienne avance rapidement.

Les grandes lignes du projet de Québec et de Lévis

Dans notre région, la référence était assumée de manière informelle par un peu tout le monde. Pas de dédoublement avec un service existant, donc.

Grâce à nos partenaires, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, le CABQ et le CAB-SERS, nous avons débuté nos travaux de confection de la base de données du 211 en avril dernier. Ces deux CABS publiaient périodiquement des *Bottins des ressources communautaires*, fort populaires, qui ont été transférés dans la base de données du 211.

Depuis avril 2006, deux techniciens à temps plein et des bénévoles s'affa-

irent à compléter les fiches de renseignements. En date du 6 novembre dernier (voir encadré), nous avons déjà 1218 fiches complètes, prêtes à être utilisées. Et le travail se poursuit.

À terme, notre projet comprendra trois volets :

- Une centrale téléphonique 211;
- Un site Internet;
- La publication périodique d'un *Répertoire des ressources communautaires*, dont la première édition est déjà disponible.

Le service 211 n'est donc pas là pour se substituer aux CABS du territoire dans la gestion de l'action

« Le service 211 n'est donc pas là pour se substituer aux CABS du territoire dans la gestion de l'action bénévole, une expertise dûment

acquise après autant d'années d'engagement communautaire. »



bénévole, une expertise dûment acquise après autant d'années d'engagement communautaire.

Pour mieux nous connaître

Notre mission : Permettre un accès rapide et simplifié aux services dis-

(Suite page 16)



... Le 211 bientôt au Québec

(Suite de la page 15)

ponibles dans la communauté en créant un service d'information et de référence 211 capable de répondre efficacement aux besoins de référence exprimés.

Notre vision : Devenir un service de référence indispensable pour les citoyens et les intervenants de tout le territoire de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Nos valeurs :

- écoute et empathie
- compétence
- tolérance et non discrimination
- respect de la personne
- équité et intégrité
- confidentialité et anonymat

Nos services seront :

- gratuits
- confidentiels
- accessibles
- 7 jours/10 heures/jour (phase 1)
- 7 jours /24 heures/jour (phase 2)
- non discriminatoires, conformément à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne
- bilingues (français/anglais)

Toute la fiabilité du service repose sur des relations étroites avec les organismes et les services inscrits dans la base de données. Une inscription complète, des mises à jour fréquentes, l'identification d'une personne-contact par organisme

sont autant de gages d'une référence fiable. Notre adage : le personnel de notre centrale d'appels sera aussi bon que les renseignements qu'on fournira !

Qui bénéficiera du 211 ?

Le service 211 est accessible à l'ensemble de la population du territoire couvert. Une attention particulière sera accordée aux personnes en perte d'autonomie ou aux personnes vivant avec un handicap, aux nouveaux arrivants et aux personnes en situation de pauvreté.

Le service 211 peut répondre aux intervenants œuvrant dans les organismes communautaires, les réseaux, les services d'intervention en santé et services sociaux afin de connaître les ressources disponibles répondant aux besoins spécifiques de leurs usagers.

Les services d'urgence 911, les intervenants du 811 ou tout organisme offrant une intervention téléphonique, pourront rediriger les demandes de renseignement et de référence inappropriées vers le service 211.

Un projet excitant

Le Centre de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CIR) est très fier de joindre l'implantation pan-canadienne en cours. Et c'est toute la grande région de Québec qui en bénéficiera.

Pour en savoir plus

Visitez le site www.cabqinc.net à l'onglet info référence 211 ou *contactez-moi* :

Claude Vanasse

Directrice générale
Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches(CIR)

(418) 681-3501 poste 231
cvan211@cabqinc.ca

Avancement des travaux – Base de données du 211

- Nombre total de fiches 2093
- Nombre de fiches complétées/mises à jour 1218
- Nombre de fiches en attente ou incomplètes 121

Source : Valérie Godin
6 novembre 2007



Le multimédia au service du bénévolat

Par Jérôme Savary

Conseiller au développement, le
Groupe L'itinéraire

Le Groupe communautaire L'itinéraire œuvre auprès des plus démunis de Montréal depuis 1989. Au fil des ans, nous avons constaté qu'il devient de plus en plus difficile pour un organisme au service des marginaux de recruter des bénévoles.

Les différentes problématiques vécues par nos usagers (sans abri, alcoolique, toxicomane, problèmes de santé mentale, entre autres) confrontent le bénévole « traditionnel » dans son approche d'action communautaire.

Parler aux jeunes en utilisant leurs moyens de communication

Nous avons réalisé plusieurs démarches visant à sensibiliser particulièrement les jeunes au bénévolat. Les outils créés (dépliants, affiches) s'adressaient aux jeunes et leur présentaient les avantages de s'engager dans une action communautaire différente et qui présente de multiples secteurs d'intervention.

Bien que nous ayons atteint des retombées significatives avec ces méthodes de recrutement, nous avons remarqué que pour rejoindre une catégorie de bénévoles différente, il faut aussi présenter des outils de recrutement, de formation et d'information différents des méthodes généralement utilisées.

Cet outil doit rejoindre dans sa forme comme dans son contenu des individus sensibles à l'innovation. Il devenait donc essentiel pour nous de se pencher sur la possibilité de créer un concept spécifiquement pour cette catégorie de bénévoles et les inviter à l'accomplir.

Pour recruter des jeunes bénévoles nous devons miser sur leur mode d'expression préféré : l'audiovisuel. Notre initiative visait donc la production d'un DVD sur le thème du bénévolat. Six vidéos ont été produites portant sur les sujets suivants :

- L'importance du bénévolat dans notre société;
- En quoi l'action bénévole contribue au dé-



- développement de l'individu;
- Le bénévolat auprès de personnes en difficulté;
- L'accueil des bénévoles dans un organisme;
- Le bénévolat à L'itinéraire;
- et un rappel de notre mis-

sion et activités en cours.

Donner le goût d'agir pour bâtir

Intitulé **Bénévolat : le goût de donner**, ce DVD vise à donner le goût aux Québécois d'agir bénévolement pour bâtir la société qu'ils désirent. Il encourage aussi les organisations à trouver les moyens nécessaires pour accueillir des bénévoles et leur permettre de s'épanouir tout en faisant fructifier leur mission sociale.

Le multimédia nous permet d'inclure toutes les informations nécessaires pour répondre aux questionnements du bénévole potentiel. L'outil s'avère dynamique, facile d'accès et novateur.

« Bien que nous ayons atteint des retombées significatives avec ces méthodes de recrutement, nous avons remarqué que pour rejoindre une catégorie de bénévoles différente, il faut aussi présenter des outils de recrutement, de formation et d'information différents des méthodes généralement utilisées. »

Fonctionnant sous le même processus de lecture d'un DVD régulier, il contient un menu principal couvrant divers aspects de l'action communautaire à L'itinéraire et en général. Les choix de visionnement des thèmes sont donc aussi simples que le visionnement d'un film.

(Suite page 18)



La boîte à outils sur la gouvernance

La gouvernance démocratique a encore quelques secrets pour vous ?

Par le CSMO-ÉSAC

Le 17 octobre dernier, en présence de plus de 70 représentants de l'économie sociale et de l'action communautaire, le Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC) lançait la **Boîte à outils sur la gouvernance démocratique**.

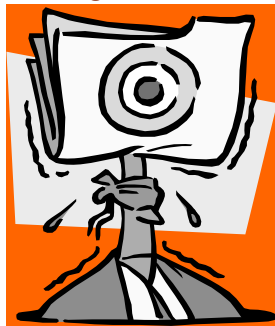
Conçue avec le Centre de formation populaire, le Centre St-Pierre et Relais-femmes, elle a par ailleurs bénéficié des conseils d'un comité d'encadrement composé de 11 représentants de l'action communautaire et de l'économie sociale.

Cette réalisation s'inscrit dans un projet de boîte à outils pour les gestionnaires mis en œuvre par le CSMO-ÉSAC, projet qui comprend

déjà la Boîte à outils sur la gestion des ressources humaines (disponible en format cédérom et sur www.csmoesac.qc.ca).

Pour qui ?

Conçue sous forme de fiches pratiques et accessibles, la Boîte à outils sur la gouvernance démocratique s'adresse particulièrement aux gestionnaires œuvrant dans les



secteurs de l'économie sociale et de l'action communautaire. Elle est aussi destinée aux personnes administratrices, au personnel, aux membres, aux usager(ère)s et aux bénévoles,

qui sont les acteurs clés de la vie associative et sans lesquels l'orga-

nisation n'aurait pas sa raison d'être.

Le contenu de la Boîte à outils sur la gouvernance démocratique a été conçu autour des quatre grands thèmes suivants :

- FICHE 1 : Gérer nos organisations aujourd'hui : l'approche de la gouvernance démocratique.
- FICHE 2 : La structure juridique des OBNL et la gouvernance démocratique.
- FICHE 3 : La gouvernance démocratique en action.
- FICHE 4 : Les incontournables pour renforcer votre gouvernance démocratique.

Savoir quoi faire

La Boîte à outils sur la gouvernance démocratique offre donc aux ges-
(Suite page 19)

... Le multimédia au service du bénévolat

(Suite de la page 17)

Cette initiative a été rendue possible grâce au soutien financier du Secrétariat à l'Action communautaire autonome (SACA) et par la participation de nombreux intervenants du milieu de l'action bénévole, dont notamment, le Centre d'action bénévole de Montréal, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, le Réseau de l'action bénévole du Québec, plusieurs organismes œuvrant auprès des plus démunis et les membres de l'équipe de L'Itinéraire et surtout, ceux du

secteur visant la réinsertion sociale des jeunes de la rue (le 3^e œil MagDVD).

Notre DVD **Bénévolat : le goût de donner** sera présenté au Musée de la civilisation lors du 10^e Congrès mondial du loisir qui se tiendra du lundi 6 au vendredi 10 octobre 2008 au Centre des congrès de Québec.

Il est aussi disponible en communiquant avec nous au 514.597.0238 ou par le biais de notre site Internet www.itineraire.ca



Bénévolement vôtre!



Des idées pour améliorer la communication entre les membres de conseil d'administration et la direction

*Par Carole Deschamps,
directrice de
l'Association québécoise des
centres communautaires pour
aînés*

L'AQCCA a pour mission de soutenir le travail des centres communautaires en fournissant des renseignements sur des sujets liés à leur intervention, en secondant le personnel et les bénévoles sur des aspects spécifiques à leur travail et en favorisant la circulation d'information.

L'AQCCA a ainsi été sensibilisée aux difficultés que rencontrent plusieurs organismes lorsqu'il s'agit

des communications et des relations entre la direction et les membres des conseils d'administration. La communication peut parfois se révéler tendue, voire devenir source de conflits, alors qu'à d'autres moments, elle se fait de manière harmonieuse et dynamique.

C'est pourquoi en 2002, l'AQCCA a mis sur pied un atelier basé sur le partage d'expériences et de pratiques et axé sur l'amélioration de la communication entre permanents et administrateurs d'organismes.

Notre association cherchait à atteindre les objectifs suivants :

- identifier les réalités et les perceptions des partenaires sur

leur rôle et leurs responsabilités;

- repérer des pratiques concrètes facilitant l'exercice complémentaire des rôles ;

▪ favoriser l'approche "équipe".
 L'atelier a été présenté entre 2002 et 2007 à plus de 40 reprises à des organismes communautaires et bénévoles de tous horizons.

De l'atelier à l'outil de travail

Dès la tenue des premières rencontres, on nous demandait si les pratiques et les façons de faire présentées par les participants seraient consignées. L'idée nous est donc venue de profiter du programme

(Suite page 20)

... La boîte à outils sur la gouvernance démocratique

(Suite de la page 18)

tionnaires une panoplie d'outils concrets pour aider à comprendre et à mettre en pratique la gestion démocratique de leur organisation. Son but est de renforcer le fonctionnement démocratique des organisations à but non lucratif, qui constitue le fondement même de ces initiatives collectives. Une attention particulière a été portée sur les dynamiques inhérentes à tout le processus de gouvernance démocratique.

Ainsi, quels sont les liens entre les diverses instances démocratiques? Entre ces instances et la direction ou l'équipe de travail? Que faut-il faire en cas de conflit entre l'une

ou l'autre des instances démocratiques? Qu'en est-il des conflits entre ces instances et la direction ou l'équipe de travail? Que faut-il faire en cas de conflit d'intérêt? Autant de questions auxquelles la *Boîte à outils* répond en un seul « clic » et ce, dans un format convivial, pratique et synthétique.

Document en format PDF, la *Boîte à outils* est offerte sur cédérom au coût de 25\$ et sur le site Internet du CSMO-ÉSAC : www.csmoesac.qc.ca. Le document est entre autres assorti d'une table des matières détaillée, de nombreux hyperliens, de synthèses du contenu, de tableaux récapitulatifs, de plusieurs quiz.

En somme, la *Boîte à outils sur la gouvernance démocratique* porte bien son nom : on va y chercher ce qui nous convient en terme de contenu, ce contenu pouvant être abordé de diverses manières (quiz, tableaux, mises en situation, etc.). N'hésitez pas à la consulter et, surtout, à l'utiliser.



Pour plus d'information :
Philippe Beaudoin, CSMO-ÉSAC
 | 866 259.7714, poste 24



... Améliorer la communication entre la CA et la direction

(Suite de la page 19)

de subvention *Renforcement des compétences* financé par l'*Initiative canadienne sur le bénévolat* et géré au Québec par le Réseau de l'action bénévole du Québec afin de réaliser un document regroupant près de 500 réflexions, pratiques et façons de faire en gestion.

Savoir travailler ensemble : Répertoire de pratiques favorisant la communication et les relations opérationnelles entre administrateurs et permanents au sein des organismes communautaires est un répertoire regroupant les pratiques et les façons de faire partagées entre 2002 et 2004, lors de la présentation des quatorze premières sessions auprès d'une centaine de groupes communautaires et bénévoles.

Nous avons regroupé les pratiques et façons de faire en cinq grandes familles :

- les pratiques favorisant la mise en valeur de la mission ;
- les pratiques favorisant la complémentarité et la précision des tâches respectives des permanents et des administrateurs;
- les pratiques favorisant la planification, la gestion et les suivis des travaux du C.A.;
- les pratiques favorisant une planification optimale des priorités et des plans d'action;
- d'autres pratiques favorisant une complémentarité des rôles dans le cycle de planification de l'organisme.

Au sein de chacune des familles nous avons identifié des sous-thèmes qui favoriseront la consultation de ce document. L'animateur des ateliers et auteur du document a consigné, dans ce répertoire, un certain nombre de commentaires et d'observations sur l'application de quelques pratiques proposées.

Ces commentaires n'ont pas la prétention d'exposer des théories de gestion exhaustives. Ils sont plutôt formulés dans un prolongement de l'échange qui caractérisait la dynamique des ateliers, au cours desquels furent repérées les pratiques citées dans le présent répertoire.

Une boîte d'idées avant tout

Le document doit être consulté comme un répertoire d'idées, partagées par des personnes associées à une diversité d'expériences en milieu communautaire. Ces idées ont été exprimées pour inspirer la recherche de solutions à divers défis de gestion et de leadership, susceptibles d'interpeller des organismes communautaires. On consultera cette publication avant tout comme un outil de référence pouvant inspirer une réflexion ou la recherche d'une piste de solution dans différents contextes.

Dans le but de soutenir l'action communautaire et bénévole des groupes anglophones, le document a été traduit en anglais.

Vous pouvez obtenir cette publication au coût de 20 \$ en contactant l'AQCCA :

Vous pouvez obtenir cette publication au coût de 20 \$ en contactant l'AQCCA :

- **514 382-0310, poste 105**
- **1 866 772-7222, poste 105**
- **aqcca@berthiaume-du-tremblay.com**

- **514 382-0310, poste 105**
- **1 866 772-7222, poste 105**
- **aqcca@berthiaume-du-tremblay.com**



Les Rendez-vous annuels—Programme 2008

Journées de ressourcement et de formation pour les bénévoles auprès des aînés

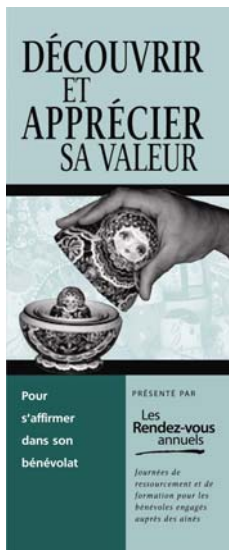
Par *Denis Nantel*,
Agent de développement

Les Rendez-vous annuels ont pour mission de promouvoir la formation comme moyen d'améliorer la qualité des activités et des services communautaires et bénévoles destinés aux aînés du Québec.

Nous offrons la conception, la promotion, la diffusion et l'organisation de programmes de formation et de ressourcement pour les bénévoles et les intervenants du milieu communautaire engagés auprès des aînés et ce, dans plusieurs régions du Québec.

Ce programme qui a vu le jour en 1998, est le fruit d'une collaboration entre six organismes communautaires nationaux et Les journées de formation annuelles du Sanatorium Bégin le tout appuyé par la Fondation Berthiaume-Du Tremblay.

Pour tous les partenaires impliqués au départ, le constat était clair: les bénévoles sont des acteurs de toute première importance auprès des aînés et il importe de les outiller dans leur action communautaire. C'est suite à ce constat qu'un premier programme de ressourcement et de formation est offert aux bénévoles du milieu communautaire



Thème de la journée
DÉCOUVRIR ET APPRÉCIER SA VALEUR
Pour s'affirmer dans son bénévolat

Pour donner un sens à ses relations et à ses actions, toute personne doit développer la conscience de sa valeur. Beaucoup d'individus possèdent de belles qualités, de grandes forces et de beaux talents sans en être toujours conscients. D'autres personnes connaissent bien leurs qualités, mais ne leur accordent pas la valeur qu'elles méritent.

Nous verrons comment utiliser et mettre à profit les qualités et les forces, observées chez soi et chez les autres, et qui sont trop souvent méconnues.

Public cible

Cette journée de ressourcement s'adresse aux bénévoles et intervenants des organismes communautaires qui œuvrent auprès des aînés.

Les objectifs de la journée

- Découvrir ou constater les effets de mes forces, de mes qualités, en m'appuyant sur des exemples concrets;
- Réaliser en quoi je suis différent(e) des autres;
- Prendre conscience de ma valeur aux yeux des autres;
- Apprécier mes forces, mes qualités et mon caractère unique;

- Réaffirmer mes objectifs de vie, mes engagements et m'outiller pour mieux les réaliser.

**Personne-ressource :
Germain Duclos**

Grand amoureux de l'humain, Germain Duclos a su développer une solide expertise démontrant toute l'importance de l'estime de soi pour le développement des personnes de tous âges.

Depuis plus de trente ans, il œuvre auprès d'enfants et d'adolescents qui vivent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage souvent reliées à une faible estime de soi. Psychoéducateur et orthopédagogue de formation, il compte vingt-trois ans de pratique aux départements de pédo-psychiatrie et de pédiatrie de l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal.

Il est chargé de cours à l'Université de Sherbrooke ainsi qu'à l'Université de Montréal. Il agit à titre de consultant et formateur auprès d'organismes d'éducation et de santé. M. Duclos est également conférencier, auteur et co-auteur de 15 ouvrages concernant son champ d'expertise.

Les Rendez-vous annuels
1474, rue Fleury Est
Montréal (Québec) H2C 1S1
Téléphone : (514) 382-0310
Sans frais : 1 866 323-0310
Télécopieur : (514) 381-3462
centre@berthiaume-du-tremblay.com
www.berthiaume-du-tremblay.com



En libr@irie

La Gouvernance stratégique maintenant en fascicules

Vous êtes nombreux à vous être procurés *La Gouvernance stratégique*, le best seller du Service de librairie de la FCABQ depuis sa parution en 1999.

Son auteur, Roméo Malenfant, nous revient cette fois-ci avec une nouvelle série de guides intitulée *Les guides pratiques pour une gouvernance stratégique*. Ces fascicules prennent et développent plus précisément les thèmes auxquels vous avez été familiarisés avec son ouvrage-phare sur la gouvernance d'un organisme à but non lucratif.

Cette série abordera des aspects sensibles de la gestion d'OBNL et pour lesquels des réponses sont plus difficiles à trouver.



Jusqu'à présent, trois guides sont maintenant disponibles :

dispo-

Le président du conseil d'administration

Comprendre votre CA en 20 questions

Le directeur général en action

Au cours des prochaines années, la *Série Gouvernance* devrait compter une douzaine de guides en tout.

Surveillez notre publication pour connaître leur sortie.

Pour tous les détails

Pour commander

www.fcabq.org/Boutique en ligne/
Librairie/Gestion d'un organisme

L'action communautaire : Des pratiques en quête de sens

Henri Lamoureux, socioéthicien et écrivain, auteur de plusieurs romans, essais et ouvrages destinés à l'enseignement, nous invite ici à une réflexion « critique mais solidaire » sur l'évolution des pratiques d'action communautaire.

Nées de la contestation de l'injustice et de l'appropriation du pouvoir par une minorité, les pratiques d'action communautaire sont l'expression de la volonté des individus et des collectivités d'assumer pleinement leur responsabilité quant au

développement de leur milieu.

Ces pratiques connaissent aujourd'hui une mutation majeure. Plusieurs des activistes sociaux d'hier deviennent d'aimables gestionnaires de partenariats publics et les organismes communautaires se transforment en une fonction publique parallèle au détriment de milliers de salariés travaillant dans des conditions nettement inférieures à celles des employés de l'État.

Pour tous les détails
Pour commander



www.fcabq.org/Boutique en ligne/
Librairie/Gestion d'un organisme





FÉDÉRATION
DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

1557, avenue Papineau
Montréal, QC
H2K 4H7

Téléphone : 514.843.6312 / 1 800 715.7555
Télécopie : 514.843.6485
Messagerie : info@fcabq.org

Retrouvez-nous sur la toile !
www.fcabq.org

Bénévol'Action

Spécial

5 décembre, Journée internationale des bénévoles
Automne-Hiver 2007

| Collaborateurs à ce numéro |

| Carole Deschamps, AQCCA | Centre de formation populaire | CSMO-ÉSAC | Marie-Noëlle Ducharme, Réseau québécois des OSBL d'habitation
| Monique Gagné, Société osbl plus | Lise Proteau, FCABQ | Pierre Riley, FCABQ | Jérôme Savary, Journal L'itinéraire | Denis Nantel, Les Rendez-vous annuels | Regroupement des Forums jeunesse du Québec | Relais-femmes | Claude Vanasse, Service 211 | Les CABs suivants : CAB des Basques, Ginette Blumhart / CAAB de Charlesbourg, Nicole Roy Gamache / CAB du Missisquoi-Nord, Alison Hannan / CAB Le Hauban, Paulette Cummings / CAB Drummond, Lyna Lamy

| Responsables |

Pierre Riley | Patricia Morin

| Conception | Rédaction | Réalisation |

Patricia Morin

| Droits d'auteur |

Nous encourageons la diffusion du contenu du *Bénévol'Action*, à condition d'en citer la source.

L'Agenda

5 décembre 2007

Hommage bénévolat-Québec, Édition 2008

Lancement à l'Assemblée nationale du Québec et ouverture des mises en candidature. Vous avez jusqu'au 21 janvier 2008 pour soumettre la candidature d'un-e bénévole ou d'un organisme. Tous les détails à www.benevolat.gouv.qc.ca

SAB 2008

Du 27 avril au 3 mai

Dès Janvier 2008 : Dépliant /Bon de commande

Le dépliant du nouveau matériel promotionnel sera disponible. Surveillez notre site Internet à www.fcabq.org. Pour recevoir le dépliant via votre courriel, inscrivez-vous dès maintenant à notre liste d'envoi à

helenelanthier@fcabq.org

Du 18 au 25 mai 2008

SEMAINE L'Amitié n'a pas d'âge

L'association vous invite à participer à la 28e édition de l'Amitié n'a pas d'âge. Des outils de promotion et de sensibilisation ainsi que l'occasion d'inscrire une personne aux Prix Méritas sont mis à votre disposition.

Renseignements et bons de commande auprès de :

Marie-France Gélinas

T.: 514.382.0310, poste 105

TC.: 514.381.3462

mfgelinas@amitieage.org



Ne manquons pas de souligner le coup de main crucial de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui ont à cœur le mieux-être de notre société.

**En ce 5 décembre, Journée internationale des bénévoles
MERCİ À TOUS LES BÉNÉVOLES D'ICI !**